



Coupe d'Ile de France route des Féminines 2022

1. Toutes les épreuves féminines Minimes/Cadettes, Juniors/Espoirs/Seniors et Pass'cyclisme inscrites au calendrier route régional et dont la réglementation aura été acceptée par l'organisateur seront prises en compte pour cette Coupe d'Ile de France route des Féminines.
2. Tout organisateur inscrivant une nouvelle épreuve au calendrier régional route devra obtenir l'approbation de la commission des féminines pour qu'elle soit intégrée à la Coupe d'Ile de France route des Féminines.
3. Le Challenge du CIF, les Championnats d'Ile de France Route et de Contre La Montre ne sont pas pris en compte pour la Coupe d'Ile de France route des Féminines.
4. Le jour de ces épreuves, aucune autre organisation sur route pour les féminines ne pourra être organisée en Ile de France.
5. La Coupe d'Ile de France Route des Féminines, Minimes/Cadettes, Juniors/Espoirs/Seniors et Pass'cyclisme est ouverte à l'ensemble des Comités Régionaux de la FFC.
6. Pour chaque manche, l'organisateur devra prévoir pour les 3 premières de chaque catégorie :
 - Pour les minimes/ cadettes : 6 coupes ou médailles et 2 bouquets
 - Pour les juniors/séniors/espoirs : 9 coupes ou médailles et 3 bouquets
 - Pour les pass cyclisme : 3 coupes ou médailles et 1 bouquet.

L'organisateur peut choisir de récompenser en plus des récompenses ci-dessus, le classement scratch.

7. Pour des facilités d'organisation, l'organisateur peut prévoir de faire des départs décalés sur les catégories Minimes/Cadettes et Pass Cyclisme, si le circuit fait plus de 4 km.
8. La Coupe d'Ile de France route des féminines comprend 7 classements généraux distincts :
 - Classement Minimes : coureuses nées en 2009 et 2008.
 - Classement Cadettes : coureuses nées en 2006 et 2007.
 - Classement Juniors : coureuses nées en 2004 et 2005.
 - Classement Séniors : coureuses nées en 1999 et avant.
 - Classement Espoirs : Elites professionnelles, 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} catégories, nées en 2000, 2001, 2002 et 2003.
 - Classement Pass'cyclisme.

9. Changement de catégorie Pass Cyclisme :

Sur les courses Pass Cyclisme Femmes, l'article 4 du règlement Série Départementale 2022 s'applique pour la gestion et le changement des catégories, en appliquant la règle D1 sur l'ensemble des catégories femme (D1, D2, D3 et D4).

10. Le barème de point appliqué est le suivant :

Pour l'ensemble des catégories :

- 45, 41, 39, 37, 35, 33, 31, 29, 27, 25, 23, 21, 20, 19, 18, 17, 16, 15, 14, 13, 12, 11, 10, 9, 8, 7, 6, 5, 4 et 3.

Les concurrentes terminant l'épreuve et classées à partir de la 31^{ème} place marqueront 2 points.

En cas de changement de Pass Cyclisme à 3^{ème} catégorie lors de la saison, la coureuse sera réintégrée au classement général de la nouvelle catégorie, en tenant compte des points déjà acquis et en appliquant un coefficient multiplicateur de 0,4.

11. Concurrentes de clubs Franciliens sélectionnées en équipe de France ou régionale :

Une concurrente d'un club francilien, sélectionnée en équipe de France ou régionale, le jour, la veille ou le lendemain d'une manche de Coupe d'Ile de France route des Féminines, se verra attribuer les points correspondants à une 5^{ème} place.

Par ailleurs, les coureuses devront participer à au moins 2 épreuves de la Coupe d'Ile de France route des féminines pour apparaître au classement général final.

12. En course, les leaders porteront un dossard distinctif qui leur sera remis lors de la signature.

13. Le classement final sera établi en prenant en compte le cumul des points de la Coupe d'Ile de France selon le barème indiqué à l'article 10 du présent règlement.

En cas d'égalité de points, la dernière épreuve est prépondérante.

14. Protocole à l'issue de la dernière manche :

À l'issue de la dernière épreuve, le Comité Ile de France récompensera les 3 premières du classement général final de chaque catégorie.

15. La meilleure équipe Minimes/Cadettes, la meilleure équipe Juniors/Espoirs/Seniors et la meilleure équipe Pass'cyclisme seront récompensées à l'issue de la dernière épreuve. Le classement sera établi en fonction du barème de points suivant, 50 points à la 1^{ère} équipe puis 30, 20, 10 et 5 points pour les clubs inscrits au Prix d'Équipe des épreuves comptant pour la Coupe d'Ile de France route des Féminines.

16. Les clubs organisateurs s'engagent à assurer la promotion de la Coupe d'Ile de France route des Féminines sur toutes leurs publicités en y incluant le logo du Comité d'Ile-de-France de cyclisme et à récompenser les concurrentes tout en respectant le présent règlement.

17. Afin de dynamiser leur épreuve, la Commission Féminine encourage les clubs organisateurs à introduire un classement annexe tel que sprint ou grimpeur par exemple.

Règlement approuvé par le Comité Directeur du 14 février 2022